

Nécrologe

Monsieur l'abbé J.-C.-Aimé Lacroix, vicaire à Sainte-Germaine du Lac-Etchemin, décédé hier matin à l'Hôtel-Dieu de Québec, était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec et de la Société ecclésiastique Saint-Joseph.

Eug.-C. Laflamme, prtre,
secrétaire.

Archevêché de Québec
8 sept. 1908.

EXHORTATION DE SA SAINTETÉ PIE X

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AU CLERGÉ CATHOLIQUE

A L'OCCASION DU 50^e ANNIVERSAIRE DE SON SACERDOCE.

PIE X, PAPE

(Suite.)

Ainsi donc, puisque telle est la pensée de l'Eglise sur la vie du prêtre, personne n'est en droit de s'étonner de l'unanimité des saints Pères et Docteurs à enseigner sur ce point une doctrine qui à certains esprits pourrait sembler presque excessive; toutefois, si on les étudie sagement, on ne reconnaîtra dans leur enseignement rien que de très vrai et de très juste. Cette doctrine, la voici sommairement. Entre le prêtre et un honnête homme quelconque, il doit y avoir autant de différence qu'entre le ciel et la terre; et, pour cette raison, le prêtre doit prendre garde que sa vertu soit exempte de tout reproche, non seulement en matière grave, mais encore en matière légère. Le Concile de Trente fait sien le jugement de ces hommes si vénérables lorsqu'il avertit les clercs de fuir *même les fautes légères, parce que, commises par eux, elles seraient très graves* (1) : très graves, en effet, non pas en elles-mêmes, mais eu égard à celui qui les commettrait et à qui, à bien meilleur droit qu'aux édifices de nos temples, s'applique cette parole: *La sainteté convient à ta maison* (2).

(1) Sess. xii, De reform., c. 1.

(2) Ps. xcii, 5.